

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2023

Délibération n° 03

Date de convocation
03.05.2023

Date d'affichage
03.05.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 22

votants : 34

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme M. LAFFORGUE par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUI par M. J. SAMINGO – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. C. LUTTMANN – Mme L. MASSE par M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_3-DE



Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, après le vote du Compte Administratif de l'exercice N-1, l'Assemblée Délibérante doit voter la reprise et l'affectation des excédents de clôture.

Section d'Investissement :

Dans la section d'investissement, le résultat de l'exercice 2022 présente un excédent de 362 531.42 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de 2021 à hauteur de 4 715 671.73 €. Par conséquent, le résultat d'investissement cumulé sur 2022 est arrêté à 5 078 203.15 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser (section d'investissement), c'est-à-dire les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes notifiées mais non encaissées à la clôture de l'exercice, s'élèvent respectivement à 2 614 912.15 € en dépenses et 3 400 € en recettes, soit un solde à financer de 2 611 512,15€.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un résultat de l'exercice de 248 131.81 € lequel augmenté de l'excédent 2021 de 1 703 997.56 €, arrête pour la section un résultat de fonctionnement cumulé sur 2022 établi à 1 952 129.37 €.

Résultat global :

Le résultat global de l'année 2022 après restes à réaliser est de 4 418 820.37 € et ne présente pas de besoin de financement de la section d'investissement sur cet exercice. L'Assemblée délibérante peut librement choisir de réserver cette somme à la section de fonctionnement (compte 002) ou d'apporter une dotation complémentaire en réserves (Compte 1068).

En prévision du financement des futurs investissements, il est proposé une affectation des résultats 2022 comme suit à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2023 :


- D'affecter en report d'investissement au chapitre 001 la somme de 5 078 203.15 €.
- D'affecter en report de fonctionnement au chapitre 002 la somme de 1 952 129.37 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2022 exposés ci-dessous et faisant l'objet d'une délibération ce jour,

1) SECTION D'INVESTISSEMENT	<small>Envoyé en préfecture le 12/05/2023 Reçu en préfecture le 12/05/2023 Publié le 12/05/2023 ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_3-DE</small> 	
Résultat de l'exercice		362 531.42 €
Résultat au 31/12/2021 reporté		4 715 671.73 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001		5 078 203.15 €
Reste à réaliser en dépenses		2 614 912.15 €
Restes à réaliser en recettes		3 400.00 €
Solde restes à réaliser		- 2 611 512.15 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		2 466 691.00 €
2) SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice		248 131.81 €
Résultat au 31/12/2020 reporté		1 703 997.56 €
Excédent ou déficit cumulé		1 952 129.37 €
Part à affecter à l'Investissement (1068)		0.00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002		1 952 129.37 €
3) RESULTAT DE CLOTURE après restes à réaliser		4 418 820.37 €

CONSIDERANT les crédits inscrits au Budget 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M 14, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2022,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le résultat cumulé après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement peut être affecté, en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement ou soit au financement de la section de fonctionnement, en report à nouveau,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2022 laisse apparaître un solde positif de 1 952 129.37 €

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_3-DE



DECIDE d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 002 la somme de 1 952 129.37 € en recettes.

DECIDE d'inscrire en report d'investissement au chapitre 001 la somme de 5 078 203.15 €, en recettes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 09 mai 2023

**Le Maire,
Guy GEOFFROY**



**La secrétaire de séance
Murielle GOTIN**

Pour : 28

Contre : -

Abstentions : 6 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. P. PELLOUX – M. D. ROUSSAUX)